



Mise à jour SMIAR

La République de Madagascar

La sécheresse détériore les perspectives de production en 2021, laissant craindre une forte aggravation de l'insécurité alimentaire

Faits saillants

- Les déficits pluviométriques importants enregistrés dans les zones côtières du sud ont abouti à une diminution des superficies consacrées aux cultures de base et à une dégradation des conditions de végétation dans les zones cultivées, détériorant ainsi les prévisions de production en 2021.
- Le recul prévu de la production ferait suite à plusieurs années consécutives de récoltes inférieures à la moyenne et devrait provoquer une augmentation de la prévalence et de la gravité de l'insécurité alimentaire, certains districts avoisinant déjà des niveaux critiques de malnutrition aiguë sévère.
- Les effets néfastes de la pandémie de la covid-19 ont exacerbé la vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire.

Dans les cinq régions côtières du sud de la République de Madagascar, la principale campagne agricole de 2020/21 a été jusqu'à présent caractérisée par une période prolongée de précipitations extrêmement faibles. En conséquence, la production des principales denrées alimentaires de base devrait reculer et s'établir à un niveau largement inférieur à la moyenne en 2021, après plusieurs années consécutives de récoltes déjà médiocres. La contraction de la production agricole, combinée aux effets néfastes de la pandémie de la covid-19, devrait aggraver la sévérité de la situation actuelle en matière d'insécurité alimentaire. Il est donc nécessaire d'intensifier immédiatement les interventions humanitaires afin d'éviter une détérioration critique de la situation. Parallèlement, des mesures urgentes doivent également être prises pour s'attaquer aux obstacles structurels qui compromettent la capacité de la population à faire face aux aléas climatiques et éviter

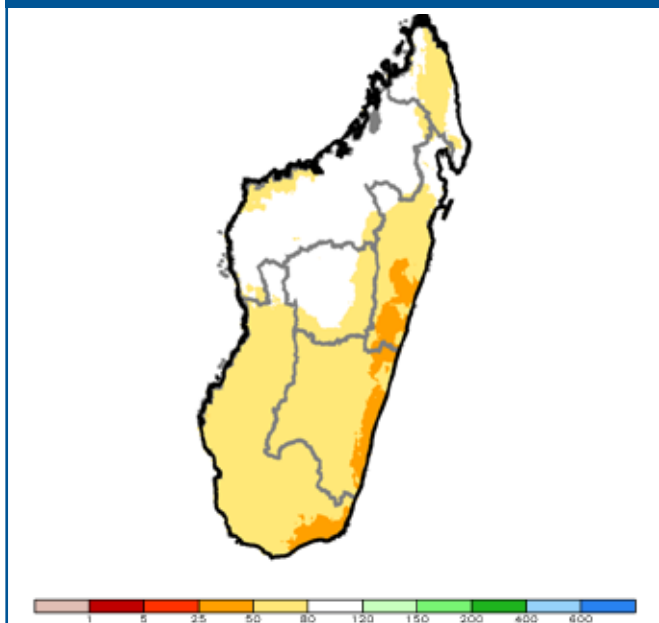
une prolongation et une intensification de l'insécurité alimentaire aiguë.

Les importants déficits pluviométriques devraient provoquer une chute brutale de la production alimentaire

Depuis le début de la campagne agricole en octobre 2020, des conditions climatiques sèches ont prévalu dans les cinq régions méridionales d'Androy, Anosy, Atsimo Antsinanana, Atsimo Andrefana et Vatovavy Fitovinany et, en janvier 2021, les précipitations saisonnières cumulées étaient inférieures de 40 à 60 pour cent à la moyenne (Figure 1). En raison des déficits pluviométriques, les conditions de végétation sont extrêmement mauvaises dans les zones cultivées, les valeurs des indices de végétation au cours de la troisième

Rapport préparé en collaboration avec l'équipe d'Alerte et Interventions Précoces (AIP) de la FAO.

Figure 1: Madagascar - Pourcentage de précipitations saisonnières en moyenne (%)
(1 octobre 2020 - 5 février 2021)



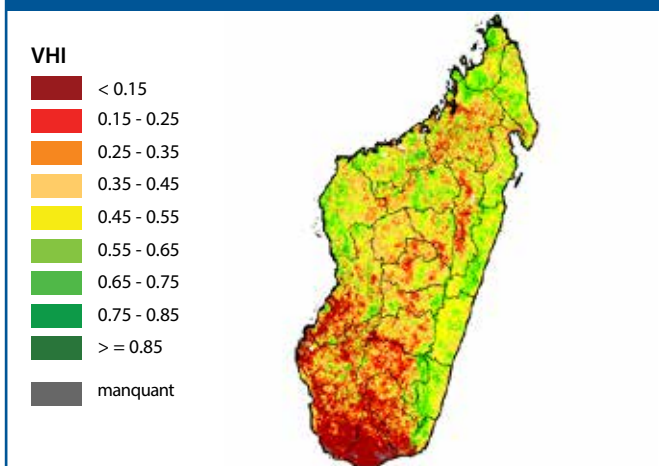
Source: Climate Hazard Center, UC Santa Barbara.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

décade de janvier 2021 se situant dans le premier quartile dans les régions d'Androy, Anosy et Atsimo Antsinanana, et dans le deuxième quartile dans celles d'Atsimo Andrefana et Vatovavy Fitovinany (Figure 2). Selon les évaluations rapides menées par la FAO à la mi-janvier, la plupart des agriculteurs interrogés ont planté leurs cultures plus tard que d'habitude et ont réduit les superficies cultivées, citant comme raison principale l'insuffisance des précipitations, associée au manque de semences. Les producteurs ont également de faibles attentes concernant leur production, la quasi-totalité des personnes interrogées estimant qu'elles récolteraient moins de 60 pour cent des cultures qu'elles ont plantées.

Selon les prévisions météorologiques, il existe une probabilité plus élevée que la normale que les déficits de précipitations se poursuivent en février et, même si les conditions pourraient quelque peu s'améliorer en mars et avril, cela sera trop tard pour permettre un rétablissement de l'état des cultures. En outre, un risque accru de cyclones au cours des prochains mois augmente la possibilité que la région soit exposée à de courtes périodes

Figure 2: Madagascar - Indice de santé de végétation (VHI)
(janvier 2021)

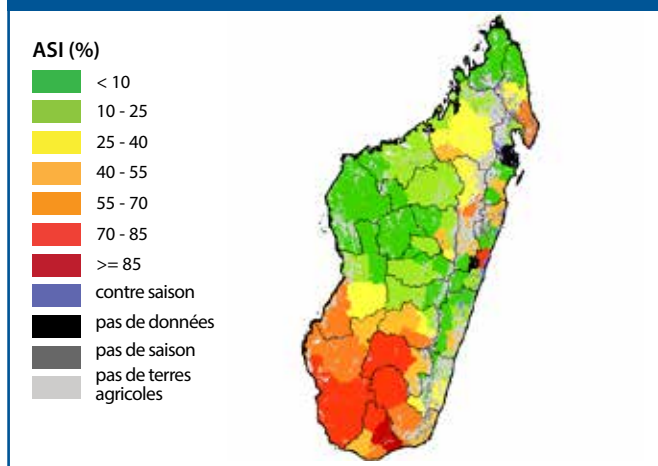


Note: Le calcul de l'indice est basé sur les données METOP-AVHRR.

Source: Observation de la terre FAO/SMIAR - <http://www.fao.org/giews/earthobservation/index.jsp?lang=fr>.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Figure 3: Madagascar - Indice de stress agricole (ASI)
(de la décade 3, janvier 2021, % de la superficie des prairies touchées par une grave sécheresse par région GAUL 2)



Note: Le calcul de l'indice est basé sur les données METOP-AVHRR.

Source: Observation de la terre FAO/SMIAR - <http://www.fao.org/giews/earthobservation/index.jsp?lang=fr>.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

de fortes pluies et de vents violents, ce qui pourrait provoquer des inondations et de nouveaux dégâts au secteur agricole. Les faibles quantités de pluie ont également contribué à limiter la disponibilité de l'eau pour le bétail et entraîné une dégradation de l'état des pâturages (Figure 3). En conséquence, l'état physique du bétail s'est dégradé, entraînant une diminution de la production laitière et une baisse de la valeur des animaux, qui constituent un actif important pour de nombreux ménages ruraux.

L'insécurité alimentaire devrait s'aggraver

Entre janvier et avril 2021, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë (phase IPC 3 et au-delà) dans les cinq régions côtières du sud est estimé à 1,35 million, soit environ 85 pour cent de plus que le nombre estimé pour la période correspondante en 2020. L'augmentation du nombre de personnes en phase IPC 4 «urgence», soit 282 000 personnes selon les estimations contre 37 000 au premier trimestre de 2020, est particulièrement préoccupante. La prévalence élevée de l'insécurité alimentaire est due à plusieurs années de récoltes insuffisantes et aux effets de la pandémie de la covid-19 qui ont eu des répercussions négatives sur la disponibilité et l'accès des ménages à la nourriture, tandis que les taux élevés de pauvreté continuent de soutenir la vulnérabilité des ménages face aux chocs.

Les conditions actuellement critiques sont également mises en évidence par les indicateurs de malnutrition aiguë. Entre janvier et novembre 2020, plus de 20 000 enfants, soit près d'un tiers de plus que le nombre de cas prévus, ont été admis dans des centres de santé car ils souffraient de malnutrition aiguë sévère. Cinq des dix districts étudiés dans le sud du pays ont été placés en «Alerte nutritionnelle», les districts d'Ambovombe, Ambovohy et Ampanihy s'approchant du seuil d'«Urgence nutritionnelle». Cela représente une augmentation de 10 pour cent du nombre de municipalités classées en «Alerte nutritionnelle» et «Urgence nutritionnelle» entre octobre et décembre 2020.

L'impact d'un choc supplémentaire en 2021, qui pourrait être une faible récolte de denrées alimentaires de base, devrait provoquer une forte détérioration de l'insécurité alimentaire et obliger

les ménages à prolonger le recours à des stratégies d'adaptation négatives, ce qui affaiblirait davantage encore leur résilience aux chocs futurs.

Actions nécessaires pour prévenir une nouvelle détérioration

Afin d'éviter une détérioration aiguë de l'insécurité alimentaire parmi les populations les plus touchées, il est nécessaire de soutenir les activités visant à augmenter la disponibilité alimentaire jusqu'en avril 2021, date à laquelle la nouvelle récolte est censée commencer. Les activités recommandées sont les suivantes:

- Donner la priorité à la mise en œuvre d'une approche Cash+ pour permettre aux ménages vulnérables de satisfaire leurs besoins immédiats et garantir l'accès à des semences à cycle court de qualité et à des outils adaptés pour une récolte décalée.
- Distribuer des systèmes de micro-irrigation, des pompes à eau et des paquets de semences de légumes nutritifs à croissance rapide aux ménages les plus exposés à l'insécurité alimentaire dans les zones où la nappe phréatique est peu profonde et situées à proximité de cours d'eau.
- Fournir des équipements de stockage de qualité supérieure (par exemple des sacs hermétiques) et former les petits exploitants agricoles vulnérables au stockage et à la gestion après récolte afin de réduire les pertes de cultures.
- Renforcer les capacités locales en matière de techniques et de pratiques agricoles intelligentes face au climat afin de réduire les effets de la sécheresse et d'autres risques naturels.
- Appuyer les initiatives visant à promouvoir la production animale (y compris la distribution d'aliments pour animaux, de kits sanitaires et de systèmes d'eau potable), principalement pour les volailles et les petits ruminants.
- Prévoir un programme de distribution d'intrants agricoles à grande échelle pour la campagne 2021/22.

Ce rapport a été préparé par le **Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR)** de la Division des marchés et du commerce de la FAO. Les mises à jour se concentrent sur le développement de conditions anormales visant à fournir des alertes précoces, ainsi que des informations plus récentes et plus élaborées que les autres rapports réguliers du SMIAR sur la situation de la sécurité alimentaire des pays, aux niveaux national et infranational. Aucune des informations contenues dans ce rapport ne doit être considérée comme une déclaration de vues gouvernementales.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **Web SMIAR** à l'adresse: www.fao.org/giews/fr/

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:

Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)
Marchés et commerce - Développement économique et social
GIEWS1@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Rome, Italie

Le **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports. Pour vous abonner, complétez le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: http://newsletters.fao.org/k/Fao/trade_and_markets_english_giews_world.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.